

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU LUNDI 21 FEVRIER 2022

L'an deux mil vingt deux, le 21 février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREYERIEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Vincent MELCION, Maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : 14 février 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Présents : MELCION Vincent, IBARRA Olivier, REGEARD Eric, BENARD Luc, ARMYNOT Pauline, PLAULT Amélie, RICHARD Sophie, BARBIER Johnattan, QUENET Lydie, MORELLO Chantal, LEFORT Stéphanie, DELEGLISE Roger, RAVEZ Jérémy.

Absents :

- Julie BARBEILLON-DEME (pouvoir à Luc BENARD)
- Yannick LETELLIER

Secrétaire de séance : Pauline ARMYNOT

Approbation du procès-verbal du 17 janvier 2022

M. le Maire invite les conseillers municipaux présents lors de la séance à se prononcer sur la rédaction du procès-verbal du 17 janvier 2022.

Le procès-verbal du 17 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents à ce conseil.

Ordre du Jour

- 1- SDE35 : Effacement des réseaux rue d'Armor et rue des Champonnées
 - 2- Tarifs des concessions cimetièrre
 - 3- Tarifs location de la salle des fêtes et de la salle des associations
 - 4- Tarifs des services périscolaires et de l'ALSH pour l'année scolaire 2022-2023
 - 5- Mise en conformité du branchement d'assainissement de la salle des fêtes
 - 6- Recrutement d'un agent technique en contrat à durée déterminée.
- Points divers - Comptes-rendus des délégations

1) 2022-02-006 - SDE35 : EFFACEMENT DES RESEAUX RUE D'ARMOR ET RUE DES CHAMPONNEES

Rapporteur : Vincent MELCION

Le SDE35 a transmis à la commune les études détaillées pour l'effacement des réseaux rue d'Armor et rue des Champonnées.

Le montant total estimé de la participation de la commune est de :

- 10 003.63€ pour la rue d'Armor
- 21 905.61€ pour la rue des Champonnées.

Effacement des réseaux	rue d'Armor	rue des Champonnées
Travaux sur le réseau électrique	1 746,59	5 302,28
Travaux sur le réseau d'éclairage public	2 221,28	3 402,48
Travaux sur les infrastructures de télécommunications	6 035,76	13 200,85
Montant total estimé de la participation de la commune	10 003,63	21 905,61

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (14 voix Pour) :**

- De **VALIDER** les travaux retenus pour un montant total de 31 909.24€
- **D'INSCRIRE** les crédits correspondant au budget
- **D'AUTORISER** le Maire à signer les documents relatifs à cette décision.

Vote à main levée :

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 00

2) 2022-02-007 - TARIFS DES CONCESSIONS CIMETIERE

Rapporteur : Vincent MELCION

M. le Maire présente les tarifs des concessions cimetièrre, caverne et columbarium de la commune et également les tarifs des communes de Saint-Domineuc, Saint-Thual et Plesder.

	Concession 30 ans	Concession 50 ans	Columbar ium 15 ans	Columbari um 30 ans	Cavernes 15 ans	Cavernes 30 ans	Jardin du souvenir 30 ans avec plaque/stèl e
Saint- Domineuc	235.20€	450.55€	675.30€	958.30€	168.55€	282.95€	34.15€
Saint- Thual	80.00€	-	(20 ans) 950.00€	1150.00€	-	-	35€
Plesder	140.00€	200.00€	-	-	-	-	-
Trévérien	200.00€	300.00€	650.00€	880.00€	160.00€	270.00€	-

Les tarifs de la commune sont vigueur depuis 2016. (Délibération du 18 /11/2016 N° 2016-91-3).

Il est proposé de renouveler les tarifs actuels, soit :

Tarif des concessions cimetièrre :

- o Concession 30 ans : 100.00 € le m²
- o Concession 50 ans : 150.00 € le m²

Tarif des cavernes et du columbarium :

- o Cavernes :
 - 15 ans : 160.00 €
 - 30 ans : 270.00 €
- o Columbarium :
 - 15 ans : 650.00 €
 - 30 ans : 880.00 €

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (14 voix Pour) :**

- De **VALIDER** ces tarifs.

Vote à main levée :

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 00

Pour information : il n'y a plus de cavernes disponibles (sur 3 commandées en 2014).

Il reste 3 columbariums disponibles sur 6.

3) 2022-02-008 - TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES ET DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS

Rapporteur : Stéphanie LEFORT

Mme LEFORT, conseillère municipale déléguée présente les tarifs de location de la salle des fêtes et de la salle des associations. (*Délibération N° 2016-91-2 du 18 novembre 2016*).

SALLE DES FETES

Forfait location	Tarif résidents	Tarifs extérieurs
WEEK END Samedi 10H00 au lundi 10H00	240€	300€
JOURNEE (2 repas) 9H00 à 10H00 le lendemain	180€	220€
SOIREE (1 repas) 14H00 à 10H00 le lendemain	120€	150€
VIN D'HONNEUR en journée	60€	90€
NOUVEL AN et NOEL	300€	400€

SALLE DES ASSOCIATIONS

Forfait location	Tarif résidents	Tarifs extérieurs
VIN D'HONNEUR en journée	30€	40€

Il est précisé que :

- Le tarif journée est appliqué lorsqu'il y a 2 repas ; le tarif soirée pour 1 repas.
La cuisine de la salle des fêtes n'est pas mise à disposition lors de la location de la salle des associations.
- La salle des associations est louée uniquement pour les vins d'honneur et réunions.

Des frais de chauffage sont en supplément pendant la période hivernale (du 15 octobre au 30 avril) :

- 30€ pour une journée,
- Et 60€ pour le week-end.

M. le Maire propose de :

- Reconduire ces tarifs
- Et de prévoir la gratuité de la mise à disposition de la salle des associations pour les enterrements lors d'inhumations et/ou cérémonies sur la commune.

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (14 voix Pour) :**

- De **VALIDER** ces tarifs
- Et la gratuité de la mise à disposition de la salle des associations pour les enterrements lors d'inhumations et/ou cérémonies sur la commune

Vote à main levée :

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 00

4) 2022-02-009 - TARIFS DES SERVICES PERISCOLAIRES ET DE L'ALSH POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

Rapporteur : Olivier IBARRA

M. IBARRA, 1^{er} Adjoint rappelle les tarifs des services périscolaires et de l'ASLH de l'année scolaire 2021-2022, qui ont été votés le 7 juin 2021 (*Délibération N° 2021-006-041*).

A- TARIFS DES SERVICES PERISCOLAIRES (Cantine et garderie sur le temps scolaire)

TARIFS CANTINE

Tranche	Quotient Familial	Tarif
1	De 0 à 800€	1.00€
2	De 801 à 1400€	3.45€
3	A partir de 1401€	3.65€
	Repas adulte	6.00€

Les familles sont invitées à transmettre une attestation CAF avec le Quotient Familial actualisé. Sans fourniture de l'attestation CAF, le tarif de la tranche 3 est appliqué.

TARIFS GARDERIE

- Le quart d'heure de garderie : 0.50€
- Demi-tarif à 0.25€ par quart d'heure à partir du 2^{ème} enfant.

B- TARIFS JOURNEE ET CANTINE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

TARIFS JOURNEE ACCUEIL DE LOISIRS (Mercredis, petites et grandes vacances scolaires) Basé sur le quotient familial hors coût du repas		
Tranche 1	De 0 à 800€	4,85 € Journée
		3,50 € 1/2 journée
Tranche 2	De 801 à 1400€	7,90 € Journée
		5,20 € 1/2 journée
Tranche 3	A partir de 1401€	10,50 € Journée
		7,10 € 1/2 journée
Quotient Familial non déclaré		10,50 € Journée
		7,10 € 1/2 journée
Enfants de communes extérieures		12,50 € Journée
		9,10 € 1/2 journée
Supplément pour sorties extérieures		4,00 € Selon le coût de la prestation
		ou 5,00 €
Annulation injustifiée à moins de 48 heures / par jour		15,00 € Par jour

TARIFS CANTINE ACCUEIL DE LOISIRS (Mercredis, petites et grandes vacances scolaires)		
Tranche 1	De 0 à 800€	3.35€
Tranche 2	De 801 à 1400€	3.45€
Tranche 3	A partir de 1401€	3.65€
Quotient Familial non déclaré		3.65€
Enfants de communes extérieures		4.00€
Repas adulte		6.00€

Concernant les tarifs de l'accueil de loisirs, dans le cas de parents séparés :

Si un des parents réside sur la commune, il est proposé d'appliquer le tarif selon le Quotient Familial du parent résidant sur la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (14 voix Pour) :

- De **VALIDER** les tarifs ci-dessus pour l'année scolaire 2022-2023.
- Et concernant l'accueil de loisirs, dans le cas de parents séparés, **d'APPLIQUER** le tarif selon le Quotient Familial du parent résidant sur la commune.

Vote à main levée :

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 00

5) 2022-02-010 - MISE EN CONFORMITE DU BRANCHEMENT D'ASSAINISSEMENT DE LA SALLE DES FETES

Rapporteur : Roger DELEGLISE

M. DELEGLISE, conseiller délégué présente le devis de la SAUR pour la mise en conformité du branchement assainissement de la salle des fêtes.

Le montant du devis s'élève à 2 320.89€ HT soit 2 785.07€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (14 voix Pour) :

- De **VALIDER** le devis de la SAUR pour un montant de 2 785.07€ TTC
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Vote à main levée :

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 00

6) 2022-02-011 - RECRUTEMENT D'UN AGENT TECHNIQUE EN CONTRAT A DUREE DETERMINEE

Rapporteur : Luc BENARD

L'agent technique ne peut assurer seul l'entretien des espaces verts et du cimetière à la pleine saison, c'est-à-dire à partir du mois d'avril.

Aussi il est proposé de recruter en renfort, un agent technique en contrat à durée déterminée à 28 heures par semaine du lundi 4 avril au vendredi 29 juillet 2022 inclus.

Le profil du poste :

- Connaissance en gestion d'espaces verts,
- Entretien du cimetière et parterres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (14 voix Pour) :

- De **VALIDER** le recrutement d'un agent technique en contrat à durée déterminée
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Vote à main levée :

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 00

➤ **POINTS DIVERS :**

- Suggestions d'habitants suite à l'appel à participation dans la vidéo des vœux 2022
- Appel à candidature bar épicerie : infructueux
- Reprise des travaux de rénovation de l'église début mars. L'église sera fermée jusqu'à nouvel ordre.

➤ **PROCHAINS CONSEILS :**

- Lundi 7 mars + débat d'orientations budgétaires
- Lundi 21 mars (budget)
- Lundi 4 avril
- Lundi 2 mai
- Lundi 13 juin
- Lundi 4 juillet
- Lundi 29 août

➤ **SECRETARIAT DE MAIRIE OUVERT :**

- Samedi 12 mars
- Samedi 9 avril
- Samedi 14 mai
- Samedi 11 juin
- Samedi 9 juillet

➤ **ELECTIONS :**

- Dimanche 10 avril : présidentielle 1^{er} tour
- Dimanche 24 avril : présidentielle 2^{ème} tour
- Dimanche 12 juin : législative 1^{er} tour
- Dimanche 19 juin : législative 2^{ème} tour

La séance est levée à 20H25

Pour extraits conformes au registre des délibérations

Le Maire

Vincent MELCION

